

# Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com

## **Association Nationale des Juges Avicoles**

### **Compte-rendu de la commission française des standards volailles**

**17 décembre 2023**

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Yves Desforges, Jacques Dulieu, Thomas Frugolino, Marylène Le Goff, Philippe Néollier, Anthony Ré, Jean-Luc Sauzedde.

Membres absents excusés : Roland Grauss, Jean-Claude Périquet.

Le président Pierre Delambre remercie tous les membres pour leur présence afin de poursuivre les travaux de la commission des standards. La réunion a lieu en distanciel.

En préambule, Jacques Dulieu est remercié pour le travail préparatoire concernant les homologations ; en effet, à la demande du président, il a réalisé des présentations PowerPoint pour chaque dossier.

#### **1 – Homologations en cours**

- Gauloise GR saumon bleu doré : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Gauloise Naine saumon doré : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité moins une voix, un avis défavorable quant à cette première année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Orpington Naine barré gris perle : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en deuxième année.

- Barbezieux blanche : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable puisque le nombre de sujets requis n'était pas atteint.

- Bourbourg RN blanc herminé bleu : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année. *Jacques Dulieu, étant concerné par cette homologation, n'a pas participé au débat et au vote.*

- Canard de Duclair brun : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable pour cette année. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Houdan GR bleu : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à la majorité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année. *Yves Desforges, étant concerné par cette homologation, n'a pas participé au débat et au vote.*

- Java chocolat : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à la poursuite de l'homologation en troisième année.

- Canard de la Vénétie : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable puisque le nombre de sujets requis n'était pas atteint.

- Pictave perdrix argenté uni : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable quant à l'homologation définitive de cette variété.

- Cream Legbar saumon coucou doré clair : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à la majorité, un avis défavorable quant à l'homologation de cette race. Une nouvelle présentation est souhaitée.

## **2 – Demandes de démarrage de processus d'homologation**

*Rappel* : Un éleveur et/ou un club souhaitant faire homologuer une nouvelle race et/ou variété doit envoyer obligatoirement une **demande écrite** au secrétariat de la commission des standards : [commissionstandards@gmail.com](mailto:commissionstandards@gmail.com). Toute demande orale ou par l'intermédiaire d'un collègue ne sera pas prise en compte si elle n'a pas été confirmée par écrit et envoyée à la commission.

- Canard cou nu bleu sauvage : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle variété.

- Poule soie GR blanc panaché rouge : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant au démarrage du processus d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Poule soie GR perdrix blanc doré : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Limoges le 20 octobre 2023, la commission émet, à l'unanimité, un avis défavorable quant au démarrage du processus d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Oie du Tarn : après examen des photos et du rapport établi suite à la présentation faite à Rabastens le 3 novembre 2023, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle race.

- Oie frisée anglaise : après examen du dossier, la commission valide la demande de démarrage d'homologation de cette nouvelle race.

## **3 – Cream Legbar**

Suite à la nationale FFV de Limoges, Jean-Claude Périquet a souhaité apporter quelques commentaires.

- Concernant le nom de la race, JC Périquet précise qu'il fait référence à une couleur. Il lui est répondu qu'il ne s'agit pas d'une race française (donc notre commission ne peut changer le nom unilatéralement) et que la commission européenne des standards a validé le nom de Cream Legbar, plutôt que Legbar, car les éleveurs européens sont trop habitués à cette appellation, et qu'elle est désormais ancrée dans le monde avicole.
- Les sujets présentés à Limoges n'avaient selon lui pas encore toutes les caractéristiques recherchées par le standard car trop jeunes, en mue et non terminés. Les éleveurs n'auraient pas eu suffisamment de temps pour faire une belle présentation.

## **4 – Correction et modifications du standard**

- **Le coloris bleu sauvage**. Lors de la Nationale, des canards cou nu ont été présentés dans cette variété. Or, il s'est avéré qu'il manquait quelques précisions dans la description de la tête chez le mâle : le coloris devrait être bleu-nuit. En ce qui concerne la présence ou pas de reflets, la question va être posée à la commission européenne des standards, afin d'être en phase avec nos voisins.
- **Hollandaise huppée naine** : remplacer chocolat à huppe blanche par **dun** à huppe blanche.
- **Canard de Forest** : cou : remplacer « droit, assez long, longueur moyenne » par « droit, assez long, **gros**seur moyenne ».
- **Houdan** : dans « défauts graves », supprimer « tarsi unicolores » (c'est un non-sens car certaines variétés ont des tarsi unicolores)
- **Malais Nain** : dans les défauts du coloris « froment argenté », corriger les fautes de frappe : remplacer « liseréa argentéa » par « **liserés argentés** ».
- **Padoue** : Dos : remplacer « court, concave » par « **longueur moyenne** ».

## 5 – Les ornements

- Alain Chaumeil et Arnaud Asselin ont poursuivi leur travail sur les fiches descriptives des ornements : nous sont alors présentés le canard à faucilles et le canard à collier noir.
- Jean-Luc Sauzedde souhaite des précisions concernant le jugement des oiseaux d'ornement en mutations. Certaines sont en effet fantaisistes ! Anthony Ré précise que suite aux réglementations européennes concernant les oiseaux d'ornement, les éleveurs se sont dirigés vers l'élevage des mutations, ces dernières n'étant pas considérées comme des oiseaux « sauvages » mais des oiseaux « domestiques ». Là aussi une position européenne doit être prise, afin d'unifier nos jugements. En effet certains pays interdisent les oiseaux d'ornement en mutation lors de leurs expositions, alors que d'autres les évaluent sans problème. La question va être posée à la commission européenne.
- A l'heure actuelle et pour rappel, il est décidé de ne pas attribuer aux oiseaux d'ornement un prédicat supérieur à 95 aux oiseaux mutants.

## 6 – Les homologations

- Rappel concernant les homologations. Les animaux présentés doivent être bagués avec des bagues EE fournies par la FFV, c'est-à-dire des **bagues françaises**.
- Les expositions retenues pour les prochaines homologations sont à ce jour : Verdun, Houdan, Neufchâtel-en-Bray et Limoges. La liste n'est pas exhaustive.

## 7 – Correction du règlement de la commission française des standards

Paragraphe A2. A la suite de l'examen du dossier, la commission peut demander une présentation des sujets avant le démarrage du cursus d'homologation. Dans ce cas, l'éleveur devra présenter au minimum 4 sujets **de plus et de moins de 12 mois (avec au moins 2 millésimes de bague différents). Les 2 sexes doivent être présentés.**

Avant de se quitter, le président remercie l'équipe de Limoges pour l'organisation de la dernière Nationale FFV (A Coimbra, le chef d'orchestre, ainsi que T Frugolino et P Néollier, membres de la commission). La présentation des homologations, les fiches de jugement de couleurs différentes et les panneaux « homologations » ont été très appréciés. Le nombre de sujets en homologation fut important cette année : plus de 100 numéros. Ceci prouve que malgré un contexte pas vraiment favorable, les éleveurs, les clubs, et les juges réalisent un travail de fond.

Ce qui permet à la France d'être un des pays les plus actifs en matière d'homologations, prouvant le dynamisme de notre aviculture !

Après un rapide tour de table, le président salue les membres et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.